

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021 A 18 H 00
DANS LA SALLE DES FETES**

En raison des conditions liées à la propagation de l'épidémie de la COVID-19

=====

PRESENTS : MM. YUNG R – DAURAT F – FERNANDEZ T – HARDY C – DUPIN F – VINCELOT M –
Mmes RUDELL C – DULUC C – DELAGE S – GLEYROUX F.

EXCUSES : Mmes AUTIÉ C (pouvoir à M. HARDY) – MARTINEZ-MELLET (pouvoir à Mme
CHEVRIER) – M. PUECH M - Mme CHEVRIER L (départ à 19 H 43)

ABSENTS : M. CHABOT M.

Secrétaire de séance : M. HARDY C.

Date de convocation : 17/06/2021

=====

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – DECISIONS DU MAIRE

**III – PV PORTANT ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – DÉBAT
SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES
(PROJET DE PADD)**

Mme Djalila SOUALEHI (chargée de mission PLUi la Communauté des Communes Convergence Garonne) expose aux élus le Projet d'Aménagement et de développement durables (PADD).

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), précisé les objectifs poursuivis et défini les modalités de concertation complétée par la délibération modificative du 26 septembre 2018.

L'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- En outre, le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du projet de PADD du futur PLUI doit avoir lieu au sein de chaque Conseil Municipal d'une commune membre d'un EPCI compétent en matière de PLUI, ainsi qu'au sein du Conseil Communautaire de cet EPCI et ce, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLUI. Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

La présente communication au Conseil Municipal doit permettre à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et de débattre des orientations générales proposées pour le nouveau projet de développement, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement et des objectifs fixés au moment de l'engagement de la procédure d'élaboration du PLUI.

A ce stade, ce débat ne vaut pas arrêt du projet de PADD. Cependant, les propositions d'orientations générales et les débats auxquels ils donneront lieu serviront de socle pour la suite des travaux du PLUI et l'élaboration de l'ensemble des pièces règlementaires du document.

Monsieur Le Maire a présenté aux élus les orientations et objectifs du projet de PADD au cours d'une réunion toutes commissions le 4 juin dernier ; à savoir :

Orientation n° 1 – Conforter, diversifier les activités et emplois sur des secteurs économiques stratégiques du territoire ;

Orientation n° 2 : Retrouver la maîtrise du développement urbain et réaffirmer l'identité rurale pour un mieux vivre ensemble.

Monsieur Le Maire ouvre le débat sur les orientations du projet de PADD :

Le Conseil Municipal a fait remarquer la qualité du travail accompli et a validé l'intégralité des orientations du projet du PADD.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5216-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L 151-5 et L 153-12 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 prescrivant l'élaboration d'un PLUI, les objets poursuivis et les modalités de la concertation complétée par la délibération modificative du 26 septembre 2018 ;

Vu les orientations générales du projet de PADD annexé au présent procès-verbal et la présentation qui en a été faite ;

Considérant le débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Le Conseil Municipal a débattu les orientations générales du projet de PADD et en prend acte.

La tenue de ce débat est formalisée par le présent procès-verbal.

Une synthèse du débat sera faite au Conseil Communautaire.

Arrivée de Mmes DELAGE S. à 18H31, GLEYROUX F. à 18H42

Départ de Mme CHEVRIER L. à 19H43

IV – DELIBERATIONS

1. MARCHÉS PUBLICS

A. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres du marché de restauration scolaire. *(délibération n° 2021-06-02)*

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mai 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Commune au groupement de commande pour le marché de restauration scolaire, et nommé les membres devant siéger comme représentants de la Commune de Béguey au sein de la commission d'appel d'offres instaurée dans le cadre de ce groupement.

Cependant, il convient de modifier cette composition.

Sur proposition de M. le Maire, sont nommés :

- Mme Séverine DELAGE en qualité de membre titulaire
- M. Michel VINCELOT en qualité de membre suppléant

La présidence de la commission d'appel d'offres du groupement étant assurée par le Président de la CAO du coordonnateur : Monsieur Rodolphe YUNG.

Votes : contre 00 voix
Abstentions 00 voix
Pour 11 voix.

B. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE *(délibération n° 2021-06-03)*

Exposé de Monsieur le Maire : Dans le cadre des travaux de construction d'un nouveau restaurant scolaire, Madame BARBARESCO – Architecte - a préparé le dossier de consultation des entreprises et proposé la dite consultation selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la consultation des entreprises selon la procédure adaptée ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces inhérentes.

Votes : contre 00 voix
Abstentions 00 voix

Pour 11 voix.

M. le Maire en profite pour indiquer au Conseil que la préfecture a accordé à la commune, au titre de la DETR 2021, une subvention de 161 892 € pour la construction du restaurant scolaire (au lieu des 166 285 € demandés) et de 42 612,50 € pour la restauration de la flèche de l'église (43 767.50 €).

C. LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA RESTAURATION DE LA FLECHE DE L'ÉGLISE (délibération n° 2021-06-04)

Exposé de Monsieur le Maire : Dans le cadre des travaux de restauration de la flèche du clocher de l'église, il est proposé de lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la consultation des entreprises selon la procédure adaptée ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces inhérentes.

Votes :	contre	00	voix
	Abstentions	00	voix
	Pour	11	voix.

3. FINANCES

A. VIREMENT DE CRÉDITS – DM N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2021
(délibération n° 2021-06-05)

Exposé de M.le Maire :

Il est nécessaire d'effectuer au budget 2021 un ajout de crédits en fonctionnement et des virements de crédits pour les besoins suivants :

1. **Besoin de crédits en section de fonctionnement :**

- | | |
|---|-------------|
| - Numérisation des actes de l'état civil
compte 611 | 1 900.00 € |
| - Travaux d'isolation et autres au logement de l'école
compte 615228 | 11 000.00 € |

=====

2. Virements de crédits pour investissements :

- Panneaux signalisation	530.00 €	compte 21578
- Ordinateur Mairie	2.000.00 €	compte 2183

	2 530.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF 6068 Autres matières et fournitures	15 430.00 €	
DF 611 Contrats prestations services		1 900.00 €
DF 615228 Autres bâtiments		11 000.00 €
DF 023 Virement à la section d'investissement		2 530.00 €
RI 021 Virement de la section de fonctionnement		2 530.00 €
DI 21578 Signalisation		530.00 €
DI 2183 Matériel de bureau et informatique		2 000.00 €

Votes :

contre	00	voix
Abstentions	00	voix
Pour	11	voix.

B. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION*(délibération n° 2021-06-06)*

Exposé de Mme Delage : L'association Squash Club Béguey, est présente sur la commune depuis presque trois ans.

Compte tenu de la situation économique actuelle, cette association sollicite l'appui de la commune par le biais d'une subvention.

Il est ainsi proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 €. Cette somme sera déduite du montant mis en réserve au budget 2021 article 6574.

Décision :	Votes :	Contre	00	voix
		Abstentions	00	voix
		Pour	11	voix.

V – COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

1. VOIRIE : M. DAURAT explique au Conseil municipal que les places de stationnement et les écluses ont été refaites ce jour. Des panneaux de signalisation supplémentaires sont à prévoir.

Afin de sécuriser l'Avenue de la Libération, du pont de l'OEuille jusqu'à l'arrêt de bus jouxtant le terrain de l'Intermarché, il est envisagé de la passer à 30 km/h et de solliciter le FDAEC 2022 pour la construction d'un plateau.

2. ILLUMINATIONS : Une réunion s'est tenue avec 3 jeunes administrés de 18 ans. Il a été émis l'idée de fabriquer des décorations avec des palettes en bois qui pourraient être faits par les centres de loisirs de Beguey et de Cadillac. Un sapin serait installé à l'entrée de la rue de l'école. Il y a eu également une réflexion pour la pose des illuminations de Noël aux entrées de bourg de la commune.

3. URBANISME/ENVIRONNEMENT : Mme RUDELLE rapporte que le 1 juillet se tiendra une réunion sur le permis d'aménager et de diviser.

4. JEUNESSE : Mme RUDELLE souhaite qu'une réunion jeunesse se tienne afin d'évoquer la bourse au permis ainsi que la mise en place d'une journée citoyenne basée sur l'environnement pour nettoyer la commune.

5. TOUR DE FRANCE : Mme DELAGE explique que cet événement sportif national peut servir de vitrine à la commune. MM YUNG et DAURAT annonce au Conseil que Jacinthe sera absent durant le Tour de France. M. YUNG propose que soit recruté un contractuel sur une période de 15 jours pour pallier cette absence et possédant le permis de conduire.

Mme DELAGE explique au Conseil que le 16 juillet 2021, de 12H00 à 18H00, la commune aura besoin de 20 personnes pour former des binômes avec un gendarme, postés aux différentes intersections le long du trajet du Tour. Après le passage, une société viendra nettoyer uniquement la chaussée et non les abords. Il faudra donc mobiliser des élus et d'autres personnes afin d'éviter que la commune ne soit sale jusqu'au lundi matin.

Séance levée à 20 H 50

Suivent les signatures :

<i>AUTIÉ Célia</i>	<i>CHABOT Michaël</i>	<i>CHEVRIER Laure</i>	<i>DAURAT François</i>	<i>DELAGE Séverin</i>
<i>DULUC Chantal</i>	<i>DUPIN Frédéric</i>	<i>FERNANDEZ Thierry</i>	<i>GLEYROUX Florence</i>	<i>HARDY Cyrille</i>
<i>MARTINEZ-MELLET Sabrina</i>	<i>PUECH Marc</i>	<i>RUDELLE Catherine</i>	<i>VINCELOT Michel</i>	<i>YUNG Rodolphe</i>